



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 avril 2026
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2026

8-11 juin 2026, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation du PNUD

**Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui
du Programme des Nations Unies pour le développement
aux capacités électorales et aux processus institutionnels**

Résumé

Le présent document contient la réponse de l'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'évaluation, par le Bureau indépendant d'évaluation, de l'appui aux capacités électorales et aux processus institutionnels (2015-2025). On y trouvera les principales constatations, les domaines à améliorer et les priorités stratégiques à suivre, ainsi que les mesures à prendre pour renforcer la résilience institutionnelle, la transformation numérique, l'inclusion, les partenariats et la gestion des risques au cours du cycle électoral.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration est invité à : a) prendre note de l'évaluation et de la présente réponse de l'administration ; b) encourager le PNUD à continuer de renforcer l'assistance électorale dans le cadre de ses activités liées à la gouvernance démocratique et à la consolidation de la paix ; c) soutenir les efforts visant à renforcer les partenariats, l'innovation et la durabilité.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Contexte et considérables générales	3
III. Réalisations, recommandations et voie à suivre	4
Annexe	
Recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation et réponse de l'administration du PNUD	8

I. Introduction

1. En 2025, le Bureau indépendant d'évaluation a achevé la deuxième évaluation de l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux capacités électorales et aux processus institutionnels. Cette évaluation portait sur l'appui prêté par le PNUD entre 2015 et 2025 afin de créer les conditions favorables à des opérations électorales inclusives, crédibles et sûres. Le Bureau indépendant d'évaluation s'est intéressé aux contributions du PNUD au niveau mondial (notamment en matière d'élaboration de politiques, de production de connaissances, de sensibilisation et d'initiatives à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies), au niveau régional (coopération avec les organismes intergouvernementaux et les réseaux régionaux) et au niveau des pays, là où se déroulent les élections.

II. Contexte et considérations générales

2. La tenue d'élections ouvertes à tous, crédibles et pacifiques est essentielle au développement durable et à la gouvernance responsable. La participation politique véritable renforce le contrat social entre les citoyens et l'État, assied la légitimité des institutions et crée les conditions propices à une stabilité pérenne et un développement durable.

3. L'assistance électorale est un élément important de l'objectif stratégique du PNUD en matière de gouvernance efficace, tel que défini dans le Plan stratégique 2026-2029. Dans ce dernier, il est réaffirmé que la gouvernance démocratique est un facteur essentiel d'un développement et d'une paix durables. L'appui électoral y est vu comme un investissement visant à atténuer les risques et à renforcer les institutions : les élections crédibles et ouvertes à tous renforcent la légitimité de l'État, réduisent l'instabilité politique et ouvrent la voie à une concurrence politique pacifique. La mobilisation du PNUD ne se limite donc pas au simple soutien aux opérations électorales, mais vise à renforcer la résilience institutionnelle à long terme, et, pour ce faire, à soutenir les organismes de gestion des élections, les cadres juridiques, la participation citoyenne et les mécanismes d'établissement des responsabilités tout au long du cycle électoral.

4. Le PNUD intervient dans le cadre d'une architecture d'assistance électorale des Nations Unies bien définie. Conformément aux mandats de l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint ou la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix fait office de Coordonnateur ou Coordonnatrice des Nations Unies pour les questions liées à l'assistance électorale, avec le soutien de la Division de l'assistance électorale. Le rôle du PNUD est complémentaire : une fois le Coordonnateur ou la Coordonnatrice désignés, il se charge de la formulation du projet, de la mobilisation des ressources, du développement des capacités et de la mise en œuvre de l'assistance électorale au niveau des pays. Cette répartition des tâches garantit l'impartialité et assure la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Le PNUD n'observe pas, ne certifie pas et n'organise pas les élections ; il renforce les institutions nationales à la demande des États Membres et dans le cadre des paramètres définis par les évaluations des besoins qui sont menées sous l'égide des Nations Unies.

5. Le partenariat avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est essentiel pour garantir l'impartialité politique, la cohérence des politiques et la gestion des risques. Les missions d'évaluation des besoins, l'accompagnement coordonné et l'échange continu d'informations contribuent à adapter les programmes techniques aux réalités politiques sur le terrain. Par ailleurs, le PNUD collabore étroitement avec l'Entité des

Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres entités afin de faire en sorte que l'assistance électorale soit intégrée dans le cadre plus général des efforts déployés en matière de gouvernance, de droits humains et de consolidation de la paix. Cette approche à l'échelle du système permet de limiter les doubles emplois, d'améliorer la cohérence des politiques et de renforcer la crédibilité des Nations Unies en tant que partenaire impartial.

6. L'assistance électorale est strictement fonction de la demande. Conformément aux politiques en vigueur à l'échelle du système des Nations Unies, le PNUD ne prête d'assistance qu'à la demande officielle d'États Membres ou au titre d'un mandat du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, et il mène ses activités dans le plein respect de la souveraineté, de la prise en main du programme par le pays et du principe d'impartialité politique. Il convient de souligner que la demande d'assistance est demeurée importante et constante ces dix dernières années, notamment dans les contextes de fragilité et d'après-conflit dans lesquels la transition politique doit passer par des opérations électorales crédibles. Le processus structuré d'évaluation des besoins garantit que l'intervention est adaptée au contexte, proportionnée et conforme aux priorités nationales. Il permet également d'éviter d'aller trop loin et de veiller à ce que le rôle du PNUD demeure technique et impartial.

7. Les domaines dans lesquels le PNUD est sollicité pour apporter son appui évoluent également. L'appui à l'inscription sur les listes électorales, à la logistique, à la passation de marchés publics et à la préparation opérationnelle demeure certes important, mais les États Membres sollicitent de plus en plus souvent une aide dans de nouveaux domaines. Ces domaines sont l'intégrité de l'information, la dématérialisation des opérations électorales, les incidences de l'intelligence artificielle, la prévention de la violence à l'égard des femmes facilitée par les technologies en politique, ou encore la participation électorale des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Pour intervenir dans ces domaines, il faut un savoir-faire intégré alliant des compétences en matière de gouvernance, de politiques numériques, d'égalité des genres et de droits humains, autant des domaines dans lesquels le modèle de programmation intersectorielle du PNUD offre un avantage comparatif évident.

8. D'un point de vue financier et opérationnel, l'assistance électorale est à la fois très efficace et complexe. Le PNUD a assuré un contrôle fiduciaire sérieux dans le cadre de la gestion de paniers de fonds multi-donateurs de grande envergure et d'opérations d'achat essentielles, menées dans des contextes sensibles. Les systèmes de gestion financière, les mécanismes de contrôle des risques et les cadres d'audit transparents font partie intégrante de l'exécution des programmes. Cela étant, si la demande reste stable, les financements internationaux alloués à l'assistance électorale ont baissé et sont devenus moins prévisibles. Cette contraction exerce une pression sur l'ampleur et la portée géographique des interventions, en particulier dans les contextes de fragilité où les besoins sont les plus importants. Il sera donc essentiel de garantir un financement prévisible et diversifié pour pérenniser l'incidence et gérer les risques opérationnels de manière responsable.

III. Réalisations, recommandations et voie à suivre

9. Le PNUD se félicite du fait que l'assistance électorale soit considérée, dans l'évaluation, comme un pilier essentiel de son action en faveur de la gouvernance et un élément crucial de la consolidation de la paix et du développement durable. Les constatations confirment que l'appui électoral est plus efficace lorsqu'il s'inscrit dans

le cadre de programmes plus généraux de gouvernance démocratique qui prévoient, notamment, la conduite d'initiatives liées à l'état de droit, à la participation citoyenne et à la réforme des institutions. L'évaluation souligne à juste titre que l'avantage comparatif du PNUD réside dans sa capacité d'associer l'assistance électorale à la mise en place d'institutions pérennes et le fait qu'il ne considère pas les élections comme des événements isolés. Cette reconnaissance vient renforcer la place accordée, dans le Plan stratégique 2026-2029, à l'assistance électorale comme composante à part entière du dispositif du PNUD en matière de renforcement de la gouvernance et de prévention des conflits.

10. Le PNUD se félicite des constatations positives de l'évaluation quant à la valeur ajoutée de son dossier de projets portant plus généralement sur la gouvernance. Comme indiqué, l'intégration de l'assistance électorale dans des programmes plus généraux de renforcement de la gouvernance a permis d'améliorer la portée et la viabilité des interventions électorales dans les pays. Parallèlement, l'évaluation souligne à juste titre que ce potentiel n'a pas encore été pleinement réalisé dans tous les contextes. Le PNUD a conscience qu'il doit tirer parti de manière plus systématique de son offre globale en matière de gouvernance et veiller à ce que l'assistance électorale soit stratégiquement liée aux initiatives de lutte contre la corruption, au renforcement des institutions parlementaires, à la réforme du secteur de la justice, à la protection de l'espace civique et aux initiatives menées en faveur d'une participation inclusive. Ce domaine demeurera prioritaire pour le renforcement de la cohérence et l'optimisation de l'incidence à long terme.

11. La place faite, dans l'évaluation, à la capacité du PNUD de rester impartial et de faire preuve de professionnalisme, même dans des contextes fortement politisés, revêt une importance particulière. La défense de la neutralité, l'adoption d'une approche axée sur la demande et le respect de la souveraineté nationale demeurent les principes fondamentaux qui sous-tendent l'action du PNUD dans le domaine électoral. La reconnaissance du fait que les compétences techniques, la portée opérationnelle et la force mobilisatrice du PNUD lui ont permis d'apporter un appui essentiel dans des contextes complexes et exigeants sur le plan logistique confirme que l'organisation continue de jouer un rôle de premier plan. Par ailleurs, l'évaluation souligne que le sentiment d'un manque d'impartialité dans un petit nombre de situations constitue un point faible. Le PNUD prend cette constatation très au sérieux et va renforcer ses directives internes, ses stratégies de communication et sa coopération avec la Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale afin de veiller à ce que tant la pratique de la neutralité que la perception de cette dernière soient systématiquement renforcées.

12. La promotion d'une participation politique inclusive est demeurée caractéristique de l'assistance électorale apportée par le PNUD, l'accent étant mis en particulier sur le renforcement du leadership politique et de la représentation des femmes. Le PNUD s'est employé, en soutenant les réformes juridiques, les politiques électorales tenant compte des questions de genre, la prévention de la violence à l'égard des femmes en politique et des initiatives ciblées en faveur de la participation citoyenne, à faire tomber les obstacles structurels qui limitent la participation réelle des femmes et d'autres groupes marginalisés aux opérations électorales. Le PNUD se félicite du fait que l'évaluation tienne compte des efforts considérables qui ont été déployés dans ce domaine et admet qu'il doit faire des progrès supplémentaires pour accélérer la participation égale des femmes et leur rôle de chef de file dans les processus électoraux et politiques, quel que soit le contexte.

13. Les constatations de l'évaluation relatives à la collaboration entre le PNUD et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix sont particulièrement bienvenues. Entre 2015 et 2025, ce partenariat a considérablement renforcé la cohérence et le positionnement stratégique

de l'appui électoral apporté par les Nations Unies dans différents pays. Les orientations normatives et l'analyse politique de la Division de l'assistance électoral, ainsi que la supervision par cette dernière des dimensions politiques de la mobilisation électoral, ont été complémentaires du savoir-faire technique, du développement des capacités institutionnelles et de la gestion des paniers fonds du PNUD, ce qui a permis de veiller à ce que l'appui fourni soit à la fois fondé sur des considérations politiques et réalisable sur le plan opérationnel. Les missions d'évaluation commune des besoins ont constitué un mécanisme structuré et ancré dans les politiques qui a permis d'adapter les interventions à la situation de chaque pays et d'aligner ces interventions sur la politique des Nations Unies relative à l'assistance électoral (2022). Bien que l'évaluation souligne que la mise en œuvre a varié d'un contexte à l'autre et que les différences opérationnelles ont parfois posé des difficultés, le PNUD demeure déterminé à rationaliser encore les mécanismes de coordination avec la Division de l'assistance électoral du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix afin de renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience à l'échelle du système dans la prestation de l'assistance électoral des Nations Unies.

14. Le PNUD se réjouit que son rôle de premier plan dans le développement des capacités électorales et que la force de ses partenariats de longue date avec les organismes de gestion des élections, les institutions publiques et les partenaires de développement soit salué. L'évaluation souligne l'efficacité avec laquelle l'organisation gère les paniers de fonds multi-donateurs, en particulier dans les situations de fragilité et de conflit, où le PNUD a participé à l'inscription d'un grand nombre de personnes sur les listes électorales, à des passations de marchés complexes et à la distribution en toute sécurité de matériel sensible, et ce, malgré d'importantes contraintes. Ces capacités fiduciaires et opérationnelles demeurent l'un des piliers de l'avantage comparatif du PNUD.

15. Le PNUD fera fond sur les recommandations de l'évaluation pour continuer de consolider son offre d'assistance électoral afin de renforcer la résilience des institutions tout en préservant sa crédibilité en tant que partenaire de confiance et impartial. Conformément à la recommandation 1, il mettra davantage l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles à long terme, l'intégrité de l'information et la planification fondée sur l'analyse des risques, et veillera à ce que l'appui technique se traduise par la mise en place de systèmes durables et le développement de compétences professionnelles tout au long du cycle électoral. Parallèlement, le PNUD continuera de renforcer la coordination entre les activités d'assistance électoral et les initiatives plus générales de consolidation de la gouvernance, de l'état de droit et de la paix, et il respectera la prise en main des programmes par les pays et le caractère souverain et politique des opérations électorales. Conformément à la recommandation 8, l'accent sera mis en particulier sur le renforcement de la gestion du risque d'atteinte à la réputation, du devoir de précaution et de la communication stratégique afin de préserver l'impartialité tant réelle que perçue, en étroite collaboration avec la Division de l'assistance électoral du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

16. Dans la perspective de la période 2026-2029, le PNUD continuera de renforcer son offre d'assistance électoral en s'appuyant sur les priorités stratégiques suivantes : 1) renforcer les capacités institutionnelles et la résilience des organismes de gestion des élections tout au long du cycle électoral ; 2) investir dans l'innovation et mettre au point des orientations générales afin de saisir les difficultés et ouvertures liées à la transition numérique de la gestion des élections, et remédier aux problèmes particuliers que pose l'intégrité de l'information ; 3) continuer de soutenir l'inclusion des processus politiques et des opérations électorales ; 4) renforcer la gestion des risques et la communication tenant compte des perceptions afin d'asseoir la confiance

dans l'impartialité. Le PNUD respectera les politiques des Nations Unies et assurera leur exécution efficiente et transparente pour continuer d'aider les États Membres à organiser des opérations électorales crédibles et ouvertes à tous, ce qui renforcera directement la gouvernance démocratique, la prévention des conflits et le développement durable.

Recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation et réponse de l'administration du PNUD

Recommandation 1. Consolider l'offre du PNUD en matière de capacités électorales afin de renforcer la résilience institutionnelle : dans ses activités d'appui aux capacités électorales, le PNUD pourrait tirer parti de ses atouts particuliers afin de mieux traduire l'assistance technique en capacités institutionnelles durables, et se concentrer sur les grandes priorités pour amplifier les résultats et faciliter l'adaptation aux chocs politiques et à l'incertitude.

Réponse de l'administration : ACCEPTÉE SANS RÉSERVE

Nous acceptons sans réserve cette recommandation et convenons du fait qu'il faut consolider l'offre du PNUD en matière de capacités électorales afin de renforcer encore la résilience institutionnelle. L'avantage comparatif du PNUD réside dans sa mobilisation de longue date en faveur du renforcement de la gouvernance, dans son aptitude à gérer des paniers de fonds complexes et dans sa capacité d'accompagner les organismes de gestion des élections tout au long du cycle électoral. Conformément à cette recommandation, le PNUD continuera d'affiner son approche afin de se concentrer sur des priorités stratégiques, telles que le développement des capacités institutionnelles, l'intégrité de l'information et la planification tenant compte des risques, et veillera à ce que l'assistance technique donne lieu à la création de systèmes, de procédures et de compétences professionnelles pérennes, qui permettent de s'adapter aux chocs politiques et à l'incertitude. Par ailleurs, il importe de souligner que les élections sont, par nature, des processus politiques et souverains. Le PNUD intègre systématiquement la préparation institutionnelle et l'atténuation des risques opérationnels dans ses programmes, mais son rôle consultatif et le ciblage de ses activités d'assistance dépendent nécessairement du contexte politique et des paramètres définis par les missions d'évaluation des besoins et approuvés par le Coordonnateur ou la Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale.

Le PNUD sait qu'il importe de renforcer les liens entre l'assistance électorale et les dossiers de projets plus généraux de renforcement de la gouvernance et de l'état de droit et de consolidation de la paix. Pour autant, les modalités de déploiement sur le terrain des conseillers techniques en chef ne doivent pas être assimilées à des liens institutionnels. Bien souvent, notamment dans des environnements complexes, les conseillers techniques en chef ont collaboré étroitement avec les équipes chargées de la gouvernance et d'autres équipes du PNUD, ainsi qu'avec les bureaux des coordonnateurs résidents, en vue d'intégrer l'appui électoral dans les initiatives de prévention des conflits, de facilitation du dialogue et de réforme des institutions. Le PNUD continuera de remédier aux problèmes de coordination éventuels en délimitant plus clairement les rôles, en mettant en place des mécanismes de communication interne structurés et en adoptant des processus de planification intégrés. Dans l'ensemble, le PNUD demeure déterminé à renforcer son offre en matière de capacités électorales de sorte qu'elle améliore la résilience institutionnelle tout en respectant la prise en main des programmes par les pays et les sensibilités politiques inhérentes aux processus électoraux. Le PNUD définira plus clairement ses modalités de collaboration avec les partenaires de développement et les institutions techniques spécialisées afin de renforcer la cohérence stratégique, l'innovation et la mobilisation des ressources.

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	Statut
1.1 Actualiser les directives relatives à la mise en œuvre des activités d'assistance électorale du PNUD afin de veiller à ce que l'approche de l'organisation demeure pertinente.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix), en collaboration avec le Bureau des services de gestion, le Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et le Bureau de gestion des crises.		Prévu
1.2 Renforcer les compétences et connaissances du personnel électoral des parties prenantes et du PNUD en ce qui concerne les principaux aspects des opérations électorales moyennant des webinaires, des réunions des conseillers techniques en chef, des conférences et d'autres mécanismes d'apprentissage entre pairs.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix) ; Équipe chargée de la gouvernance au Bureau des achats/Bureau des services de gestion et pôles régionaux).		En cours

			Suivi	
Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Observations	Statut
Recommandation 2. Aligner l'appui électoral sur les grands objectifs des programmes de renforcement de la gouvernance et de consolidation de la paix : les capacités institutionnelles des organismes de gestion des élections et les résultats électoraux sont étroitement liés à la situation générale en matière de gouvernance. L'assistance électorale est donc plus efficace lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre de programmes de renforcement de la gouvernance et de consolidation de la paix que lorsqu'elle est envisagée comme une intervention isolée. Le PNUD devrait intégrer l'appui électoral dans le cadre plus large des activités d'édification de l'État et de prévention des conflits au niveau des pays, l'objectif étant de renforcer la cohérence et d'améliorer les conditions requises pour que les opérations électorales soient crédibles et pérennes. Réponse de l'administration : ACCEPTÉE SANS RÉSERVE Le PNUD accepte sans réserve cette recommandation et prend acte du fait que les opérations électorales ne sont pas isolées des dynamiques plus globales de renforcement de la gouvernance et de l'état de droit et de consolidation de la paix. Le PNUD continuera donc de renforcer l'intégration de l'assistance électorale dans le cadre plus large des initiatives d'édification de l'État, de réforme institutionnelle et de prévention des conflits au niveau des pays. Entre autres, il améliorera la coordination avec les programmes de renforcement de la gouvernance et de transition numérique axés sur la transformation du secteur public, l'identité juridique numérique, le renforcement des institutions parlementaires, l'accès à la justice, les droits humains, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption, la cohésion sociale et l'intégrité de l'information, et il renforcera la collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les acteurs de la consolidation de la paix. Le PNUD s'emploiera à faire en sorte que l'assistance électorale contribue à renforcer la résilience institutionnelle à long terme, à instaurer la confiance dans les institutions publiques et à prévenir la violence liée aux élections grâce à la programmation intégrée par pays et à l'analyse fondée sur les risques. Il s'efforcera de tirer parti de l'éventail des sources de financement dont il dispose à l'appui de cet objectif. Par exemple, les allocations pour 2025 provenant du guichet de financement relatif à la gouvernance, à la consolidation de la paix, aux crises et à la résilience soutiennent des initiatives intégrées de renforcement de la gouvernance et de l'état de droit et de consolidation de la paix au niveau des pays. L'administration souligne que la composante relative à l'assistance électorale de ses activités plus générales de renforcement de la gouvernance et de l'état de droit et de consolidation de la paix doit rester fermement ancrée dans le cadre relatif aux activités d'assistance électorale des Nations Unies et respecter les paramètres du mandat approuvé pour chaque pays. Le PNUD ne fournit d'appui électoral que sur demande officielle d'un État Membre et à l'issue d'une mission d'évaluation des besoins ou d'un examen sur dossier, sous l'égide du Coordonnateur ou de la Coordinatrice des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale. En conséquence, le PNUD entend certes intégrer davantage ses programmes électoraux dans les activités plus générales de renforcement de la gouvernance et de consolidation de la paix, mais il le fera dans le cadre convenu avec les autorités nationales et conformément aux politiques en vigueur à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. Cette approche équilibrée contribuera à renforcer la cohérence au niveau des pays tout en préservant la prise en main des programmes par les pays et l'intégrité du mandat des Nations Unies relatif à l'assistance électorale. Le PNUD renforcera également sa collaboration structurée avec les institutions nationales et les acteurs de la société civile afin de renforcer l'appropriation, l'application du principe de responsabilité et la durabilité de l'assistance électorale au niveau des pays.				
2.1 Recenser des exemples et des bonnes pratiques en matière d'intégration des programmes électoraux, de gouvernance et de consolidation de la paix en vue de les inclure dans la version actualisée des directives du PNUD relatives à la mise en œuvre des activités d'assistance électorale.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques et Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix), en collaboration avec le Bureau de gestion des crises et les bureaux régionaux).		Prévu
2.2 Veiller à ce que les modifications apportées à la conception des guichets de financement permettent d'apporter un soutien global aux dossiers de projets relatifs à la gouvernance, à l'état de droit et à la consolidation de la paix.	Juin 2027	Équipe chargée des guichets de financement au Bureau des politiques et de l'appui aux programmes.		Prévu

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	Statut
Recommandation 3. Faciliter une transition numérique durable de la gestion des élections : la technologie et la dématérialisation demeurent essentielles pour le renforcement des capacités des organismes de gestion des élections et la transformation de la gestion de ces dernières. Le PNUD devrait faire fond sur son appui aux infrastructures publiques numériques et à l'identité juridique pour définir avec précision les domaines prioritaires dans lesquels il pourrait se mobiliser durablement en faveur de la transformation technologique et numérique des opérations électorales. Le PNUD devrait étendre ses activités liées à l'évaluation de la préparation au numérique afin de veiller à ce que les solutions soient adaptées au contexte, durables et ancrées dans des principes fondés sur les droits, et intégrer des normes rigoureuses en matière de protection des données et des garanties de respect de la vie privée.				
Réponse de l'administration : ACCEPTÉE SANS RÉSERVE				
Le PNUD accepte cette recommandation sans réserve et prend acte du fait que la transformation numérique joue un rôle de plus en plus central dans le renforcement des capacités, de la transparence et de la résilience des organismes de gestion des élections. Actuellement, le PNUD s'appuie sur ses travaux plus généraux dans le domaine des infrastructures publiques numériques et sur les évaluations de la préparation au numérique au niveau national pour élaborer un cadre d'évaluation de la préparation au numérique spécialement conçu pour les organismes de gestion des élections. Ce cadre permettra aux bureaux de pays d'évaluer leur état de préparation institutionnelle, technique, juridique et opérationnelle à la dématérialisation d'une manière qui soit structurée et qui tienne compte des risques. Ce cadre contribuera aussi à recenser les lacunes en matière de cybersécurité, de gouvernance des données, d'interopérabilité et de capacités institutionnelles, ce qui permettra de veiller à ce que les investissements consentis dans le domaine du numérique soient planifiés, réalistes et durables, plutôt que ponctuels ou dictés par les technologies. Le PNUD s'appuiera sur les enseignements à retenir des activités d'assistance électorale passées et sur les résultats de ces évaluations pour définir un ensemble de domaines prioritaires à prendre en compte pour faire en sorte que la mobilisation soit pérenne et adaptée à la situation et aux réalités politiques de chaque pays. Tout appui suivra des principes fondés sur les droits, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des données, la protection de la vie privée, la transparence, l'inclusion et la responsabilité. Le PNUD veillera également à ce que les initiatives de transition numérique menées dans le domaine de la gestion des élections s'inscrivent dans les cadres juridiques nationaux et s'appuient sur les capacités institutionnelles existantes, l'objectif étant de renforcer la prise en main des programmes par les pays d'éviter de créer des systèmes parallèles. Cette approche équilibrée et adaptée au contexte permettra au PNUD d'aider les organismes de gestion des élections à tirer parti de la technologie de manière responsable tout en préservant l'intégrité des opérations électorales et la confiance du public.				
3.1 Mettre au point une approche systématique des évaluations numériques de la gestion des élections qui soit fondée sur une analyse et sur des plans d'action clairs.	Juin 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix ; Plateforme pour le numérique, l'IA et l'innovation) ; Équipe chargée de la gouvernance au Bureau des achats/Bureau des services de gestion.	En cours	
3.2 Renforcer les connaissances et les capacités des organismes de gestion des élections et des autres parties prenantes en matière d'intelligence artificielle et de cybersécurité dans le contexte électoral.	Juin 2028	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix ; Plateforme pour le numérique, l'IA et l'innovation) ; Équipe chargée de la gouvernance au Bureau des achats/Bureau des services de gestion.	En cours	

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	Statut
Recommandation 4. Renforcer la viabilité financière et la planification des ressources nationales : le PNUD devrait aider les pays à mettre en place un financement national pérenne et prévisible du développement des capacités des organismes de gestion des élections. Pour ce faire, il faut s'affranchir de la stricte dépendance aux donateurs externes et favoriser les mécanismes de financement innovants et les partenariats stratégiques qui renforcent la prise en main du programme par le pays.				
Réponse de l'administration : ACCEPTÉE EN PARTIE				
Le PNUD accepte en partie cette recommandation et prend acte du fait que le financement des institutions électorales doit être durable et prévisible. La création de dispositifs pérennes de financement national des élections s'inscrit dans le cadre plus général de l'architecture de financement public et d'établissement du budget d'un État souverain dans un contexte financier et politique plus vaste. Les activités d'assistance électorale menées par le PNUD viseront à renforcer la planification, la budgétisation et la transparence des coûts au sein des organismes de gestion des élections, dans le cadre d'initiatives plus générales de renforcement des capacités, mais les décisions relatives à l'allocation des ressources nationales et aux engagements budgétaires à long terme relèvent de la responsabilité des autorités nationales.				
4.1 Mettre au point des supports de connaissance fondés sur des données factuelles et mener des travaux de recherche portant sur la viabilité financière des organes de gestion des élections et des opérations électorales.	Juin 2027	Équipe chargée de la gouvernance au sein du Pôle régional pour l'Afrique (direction des opérations) en collaboration avec le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix) et le Groupe des achats spécialisé du Bureau des services de gestion.	Prévu	
4.2 Développer les capacités des organismes de gestion des élections afin d'améliorer la viabilité financière et la diversification des sources de financement des élections grâce à des dialogues stratégiques, des formations et des services consultatifs dans quatre pays.	Juin 2028	Équipe chargée de la gouvernance au sein du Pôle régional en l'Afrique (direction des opérations) en collaboration avec le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix) et le Groupe des achats spécialisé du Bureau des services de gestion ; bureaux de pays.	En cours	

Recommandation 5. Poursuivre les efforts de promotion de l'inclusion dans le cadre de l'assistance électorale : le PNUD a apporté une contribution importante au règlement des problèmes d'inclusion dans le cadre des opérations électorales. Il devrait continuer de consolider ces efforts et en faire une priorité structurelle dans l'ensemble de ses activités d'appui à la gouvernance. L'inclusion doit être considérée comme un pilier fondamental de la gouvernance démocratique, et non comme un élément secondaire de l'appui électoral. Le PNUD devrait soutenir la mise en place de mesures visant à garantir l'accessibilité physique et technologique et l'accès aux informations dans toutes les activités électorales.

Réponse de l'administration : ACCEPTÉE SANS RÉSERVE

Le PNUD accepte sans réserve cette recommandation et réaffirme que l'inclusion a toujours constitué un pilier fondamental de ses activités d'assistance électorale et de son appui plus général à la gouvernance démocratique. D'un pays à l'autre, le PNUD a donné la priorité à la participation politique réelle des femmes, des personnes en situation de handicap et des jeunes, que ce soit en tant qu'électeurs, candidats, agents électoraux ou acteurs de la société civile, moyennant un développement des capacités, des services consultatifs, des activités d'instruction civique et des partenariats ciblés avec des organisations représentatives. Le renforcement de l'inclusion n'est pas considéré comme une activité autonome, mais comme une dimension à part entière de la création d'institutions, des processus de réforme juridique et des opérations électorales. Le PNUD continuera

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	Statut
de consolider et de systématiser cette approche et veillera, pour ce faire, à ce que la participation inclusive demeure une priorité structurelle et durable tant dans le cadre des activités d'assistance électorale que dans celui des programmes plus généraux de renforcement de la gouvernance, en respectant les normes relatives aux droits humains et le principe de prise en main des programmes par les pays. Les partenariats avec les organisations de la société civile, notamment celles qui œuvrent en faveur du leadership des femmes, de la participation des jeunes et de l'inclusion du handicap, seront plus systématiquement privilégiés et traduits sur le plan opérationnel.				
5.1 Intégrer la question de l'inclusion électorale dans les lignes directrices actualisées du PNUD en matière d'assistance électorale afin de veiller à ce qu'elle occupe une place centrale dans l'approche de l'organisation en matière de gouvernance démocratique.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix), en collaboration le Bureau des services de gestion, le Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et le Bureau de gestion des crises.	Prévu	
5.2 Consolider les efforts du PNUD en matière d'inclusion du handicap dans les opérations électorales, et, pour ce faire, recenser les pratiques en place dans les organismes de gestion des élections et au PNUD, organiser à l'intention des parties prenantes nationales (organismes de gestion des élections et organisations de personnes handicapées) une conférence sur l'inclusion du handicap dans les programmes électoraux à l'ère numérique, et mettre les outils et les normes accessibles à la disposition des projets et des équipes.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix ; Pôle régional pour l'Afrique ; Bureau régional pour les États arabes).	En cours	
5.3 Mettre au point des directives pratiques sur le suivi de la violence en ligne à l'égard des femmes lors des élections.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix et Équipe de la problématique femmes-hommes) ; Bureau régional pour les États arabes.	En cours	
5.4 Accélération de l'ouverture à l'échelle nationale d'au moins deux « académies du leadership des femmes ».	Juin 2027	Bureaux de pays, pôles régionaux, Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe de la problématique femmes-hommes et Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix).	En cours	
5.5 Mettre au point à l'intention des jeunes un programme de formation sur l'éducation aux médias et l'intégrité de l'information pendant le cycle électoral.	Décembre 2027	Pôle régional à Amman, Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée de la jeunesse).	Prévu	

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	Statut
Recommandation 6. Le PNUD devrait continuer de s'appuyer sur ses partenariats avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les principaux donateurs afin de maximiser les résultats, la portée et l'efficacité de l'appui électoral, et exploiter les avantages comparatifs que présentent ces partenariats.				
Réponse de l'administration : ACCEPTÉE SANS RÉSERVE				
Le PNUD accepte sans réserve cette recommandation et prend acte du fait que les partenariats stratégiques occupent une place centrale dans l'optimisation de la portée, de la crédibilité et de l'incidence de ses activités d'assistance électorale. Le PNUD continuera de tirer parti de sa collaboration de longue date avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix au titre du cadre relatif aux activités d'assistance électorale des Nations Unies, grâce, notamment, à une coordination plus étroite sur les questions liées à l'analyse politique, à l'atténuation des risques et au positionnement stratégique, l'objectif étant de préserver la cohérence institutionnelle et de gérer les risques d'atteinte à la réputation dans l'ensemble du système des Nations Unies. Parallèlement, le PNUD continuera de consolider ses partenariats financiers et programmatiques avec les principaux donateurs afin d'améliorer la prévisibilité, de stimuler l'innovation et de renforcer la pérennité des initiatives électorales, notamment en adoptant des approches de programmation conjointe. Aux niveaux régional et mondial, le PNUD reste déterminé à participer à des plateformes telles que les conférences mondiales PNUD-Union européenne, qui se sont révélées précieuses pour les échanges entre pairs, la promotion des normes et le partage des connaissances, et continuera d'explorer de nouvelles possibilités de renforcement de la coopération régionale et interinstitutions. Le PNUD envisagera également de diversifier ses partenariats au-delà de ses partenaires habituels afin d'y inclure, le cas échéant, des acteurs du développement régional, des fondations et des instituts de recherche.				
6.1 Organiser des réunions d'information à l'intention des partenaires nationaux, des donateurs et des autres parties prenantes des opérations électorales afin de leur présenter les résultats et les tendances de l'assistance électorale fournie par les Nations Unies.	Juin 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix) ; Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (Division de l'assistance électorale).	En cours	
6.2 Organiser régulièrement des réunions virtuelles conjointes (PNUD et Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix) ainsi qu'au moins une manifestation en présentiel, à l'intention du personnel électoral des Nations Unies sur le terrain, portant sur les aspects essentiels et les nouveaux enjeux de l'assistance électorale, l'objectif étant de favoriser le partage des connaissances, l'apprentissage et la cohérence de l'approche adoptée.	Juin 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix) ; Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (Division de l'assistance électorale) ; bureaux régionaux, bureaux de pays.	Prévu	

Recommandation 7. Renforcer la mobilisation régionale afin de consolider les capacités électorales nationales : le PNUD devrait tirer parti de l'ampleur de son action et de l'importance de ses partenariats au niveau des pays pour adopter une approche structurée de la mobilisation régionale qui permette de renforcer les capacités des organismes de gestion des élections. Cette collaboration peut aider à remédier aux problèmes électoraux partagés, favoriser l'apprentissage entre pairs et encourager la diffusion des enseignements à retenir dans les différents cadres juridiques. Le PNUD devrait institutionnaliser la coopération Sud-Sud comme principe fondamental et définir les domaines prioritaires dans lesquels il pourrait développer et pérenniser ses activités d'appui.

Réponse de l'administration : ACCEPTÉE SANS RÉSERVE

Le PNUD accepte sans réserve cette recommandation et prend acte de la valeur ajoutée qu'apportent une mobilisation régionale structurée et la coopération Sud-Sud au renforcement des capacités électorales nationales. Le PNUD s'emploie à promouvoir les approches régionales chaque fois que cela est possible, ainsi qu'à tirer parti de sa présence dans de nombreux pays et de ses relations bien établies avec les organisations régionales et sous-régionales afin de faciliter l'apprentissage entre pairs, de remédier aux difficultés transfrontières et de soutenir l'harmonisation des normes et des pratiques. Le PNUD collabore également avec les organisations régionales actives dans le domaine de l'assistance et de l'observation électorales, ainsi qu'avec les réseaux régionaux d'organismes de gestion des élections. Au cours des dix dernières années, le PNUD et la Division

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	Statut
de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en partenariat avec des organ isations régionales, ont tenu chaque année au moins deux formations ou conférences régionales, à l'intention des organismes de gestion des élections et d'autres acteurs des opérations électorales, afin de favoriser l'apprentissage entre pairs. Il n'en reste pas moins qu'à quelques exceptions près, les financements des donateurs ont largement privilégié les interventions bilatérales et propres à chaque pays, ce qui a limité l'ampleur des programmes régionaux. Dans la mesure du possible, le PNUD continuera de renforcer sa collaboration avec les organ ismes régionaux et les réseaux électoraux, tels que les associations régionales d'organismes de gestion des élections, afin d'institutionnaliser les échanges Sud-Sud en tant que principe fondamental lorsque les ressources le permettent, et définira plus clairement les domaines prioritaires grâce auxquels transformer les initiatives existantes en une offre régionale de développement des capacités plus cohérente, stratégique et évolutive. Ces initiatives seront complémentaires des efforts actuellement déployés pour mettre en place de nouvelles modalités de financement régional et lancer des actions multipays.				
7.1. Organiser des échanges entre les organismes de gestion des élections et d'autres parties prenantes, en ligne et en présentiel et aux niveaux mondial et régional, sur des questions liées à la dématérialisation et à l'intelligence artificielle, afin de favoriser l'apprentissage et les échanges de connaissances entre pairs.	Juin 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix ; Plateforme pour le numérique, l'IA et l'innovation), bureaux régionaux ; pôles régionaux, bureaux de pays.		Prévu
7.2 Élargir les coalitions multipartites en faveur de l'intégrité de l'information dans les élections, aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays, afin de promouvoir une information saine dans les processus démocratiques.	Juin 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/OIPS, Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix) ; Pôle régional en Amérique latine, bureaux de pays.		En cours
7.3 Mettre en place des échanges mondiaux et régionaux, entre les organes de gestion des élections et les parties prenantes des opérations électorales, sur les bonnes pratiques en matière d'inclusion électorale et politique des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et d'autres groupes marginalisés.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes ; bureaux régionaux, bureaux de pays.		En cours

Recommandation 8. Anticiper et gérer les risques opérationnels : le PNUD doit être conscient que la perception de son impartialité et de sa neutralité revêt une importance critique et qu'elle nécessite de communiquer avec clarté et de gérer les partenariats avec rigueur afin d'éviter tout malentendu. Le siège et les bureaux de pays devraient renforcer les structures de gouvernance transparentes, diversifier les partenariats et mettre en place des stratégies de communication ouvertes dans le cadre des interventions de programme qui sont menées dans des contextes politiquement sensibles.

Réponse de l'administration : ACCEPTÉE SANS RÉSERVE

L'administration prend cette recommandation très au sérieux et souligne que, dans des contextes électoraux politiquement sensibles, le sentiment d'impartialité est tout aussi crucial que l'impartialité réelle. Le PNUD doit conserver la confiance des États Membres et des parties prenantes s'il veut rester un partenaire de choix, crédible et digne de confiance. Il accordera une attention particulière à l'amélioration du suivi interne des risques d'atteinte à la réputation, au renforcement du devoir de précaution dans le cadre des partenariats, ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de gouvernance clairement définis et mis en œuvre avec cohérence dans l'ensemble des programmes menés dans des contextes politiques complexes.

En outre, le PNUD renforcera ses activités de communication stratégique afin de faire en sorte qu'il soit clair pour tous que son mandat est neutre, technique et apolitique, et il veillera à ce que les parties prenantes et les partenaires nationaux soient bien au fait des limites de son rôle. Le partenariat de longue date avec la Division de l'assistance

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	Statut
électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix demeure essentiel pour garantir l'impartialité politique, la cohérence des politiques et l'efficacité de la gestion des risques. Les missions d'évaluation des besoins, l'appui consultatif coordonné et l'échange continu d'informations permettront au PNUD de continuer d'adapter ses programmes techniques aux réalités politiques sur le terrain, ce qui dissipera l'essentiel des malentendus et lui permettra de gérer de manière proactive les risques opérationnels susceptibles de nuire à la crédibilité de son assistance électorale.				
8.1 Sensibiliser les hauts responsables des bureaux de pays et le personnel électoral au cadre électoral des Nations Unies aux principes qui régissent l'assistance électorale des Nations Unies ainsi qu'aux principales politiques électorales menées à l'échelle du système des Nations Unies.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, Équipe chargée de la gouvernance au Bureau des achats/Bureau des services de gestion ; bureaux régionaux, bureaux de pays.	En cours	
8.2 Renforcer les capacités des bureaux régionaux et des bureaux de pays du PNUD afin de veiller à ce que l'implication du personnel dans les périodes électorales demeure strictement impartiale, tienne compte des risques et respecte les normes de neutralité politique des Nations Unies, ce qui atténuera les risques de politisation perçue.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, Équipe chargée de la gouvernance au Bureau des achats/Bureau des services de gestion ; bureaux régionaux, bureaux de pays.	En cours	

Recommandation 9. La force du PNUD réside dans la transparence de ses procédures de passation de marchés et dans sa capacité d'adaptation à l'évolution des besoins. Les achats à l'échelle mondiale qui sont gérés par le bureau de Copenhague sont certes efficaces et rationalisés, mais les processus d'achat au niveau des pays devraient être renforcés. Les retards opérationnels et les lacunes des systèmes de gestion des risques au niveau des bureaux de pays doivent être réglés afin d'atténuer les risques liés à l'efficacité et à la crédibilité.

Réponse de l'administration : ACCEPTÉE SANS RÉSERVE

L'administration accepte cette recommandation et prend acte du fait qu'un système de passation de marchés efficace, transparent et tenant compte des risques est essentiel pour préserver la crédibilité et l'efficacité de l'assistance électorale. Le dispositif d'approvisionnement mondial du PNUD, porté notamment par des mécanismes centralisés gérés par le bureau du PNUD à Copenhague, a fait preuve d'une grande efficacité dans la fourniture rapide de matériel et de services électoraux tout en garantissant le respect des normes financières et fiduciaires des Nations Unies. Dans le même temps, nous sommes conscients que les résultats en matière d'approvisionnement au niveau des bureaux de pays peuvent varier en fonction des capacités, des conditions opérationnelles et de la complexité du calendrier électoral. Compte tenu des contraintes de temps et du caractère politiquement sensible des opérations électorales, il demeure essentiel de renforcer les systèmes de passation de marchés au niveau des pays afin de réduire au minimum les retards opérationnels et de préserver la confiance institutionnelle des partenaires nationaux et des partenaires de développement.

Le PNUD renforcera encore les capacités des bureaux de pays en matière de passation de marchés en leur apportant un appui ciblé et en adoptant de meilleures pratiques de gestion des risques, adaptées aux contextes électoraux. Ces mesures contribueront à veiller à ce que l'agilité opérationnelle du PNUD s'accompagne systématiquement d'une mise en œuvre robuste au niveau des pays, ce qui renforcera son avantage comparatif en tant que partenaire de confiance soutenant des opérations électorales crédibles, ouvertes à tous et bien gérées.

9.1 Actualiser les directives relatives aux aspects essentiels de la mise en œuvre de l'assistance électorale du PNUD, notamment en ce qui concerne la structure de gouvernance des projets, la communication, les partenariats et les procédures accélérées de passation de marchés, de recrutement et d'approbation financière.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix), en collaboration le Bureau des services de gestion, le Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et le Bureau de gestion des crises.	Prévu	
---	---------------	---	-------	--

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi	
			Observations	Statut
9.2 Permettre à l'Équipe chargée de la gouvernance au Bureau des achats de recourir aux marchés internationaux spécialisés dans les biens et services électoraux proposés à l'échelle mondiale tout en promouvant un plus grand recours aux marchés locaux.	Décembre 2027	Équipe chargée de la gouvernance au Bureau des achats/Bureau des services de gestion ; bureaux régionaux, bureaux de pays.	En cours	
9.3 Renforcer les capacités internes de gestion des risques d'atteinte à la réputation et des risques opérationnels liés aux projets électoraux.	Décembre 2027	Bureaux régionaux, bureaux de pays.	En cours	

Recommandation 10. Renforcer les effectifs et les capacités techniques en matière d'assistance électorale : le PNUD devrait s'appuyer sur le savoir-faire spécialisé de son personnel électoral et se tenir prêt à remédier aux problèmes nouveaux et persistants qui peuvent se poser en matière d'élections.

Réponse de l'administration : ACCEPTÉE SANS RÉSERVE

Le PNUD convient du fait que la présence de conseillers techniques en chef hautement qualifiés, compétents et bien formés, ainsi que d'équipes chargées des projets électoraux, est essentielle à la crédibilité et à l'efficacité de l'assistance électorale apportée par le PNUD. Dans un environnement qui évolue rapidement, notamment en ce qui concerne les technologies numériques, les médias sociaux et l'influence de plus en plus grande de l'intelligence artificielle, le renforcement constant des capacités est indispensable. Le PNUD va continuer de renforcer ses processus de recrutement fondés sur les compétences, de clarifier les attentes en matière de performance et de consolider les mécanismes de supervision et de contrôle, en particulier dans les contextes politiquement sensibles et à haut risque. Ces initiatives s'appuieront sur l'amélioration des systèmes de listes d'aptitude existants, notamment la campagne actuelle de constitution d'un fichier unique des spécialistes des affaires électORAles, ainsi que sur une collaboration plus étroite entre le siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays afin de garantir la constance de la qualité et de l'application du principe de responsabilité. Le PNUD s'attachera également à renforcer les compétences de son personnel dans des domaines techniques émergents, notamment l'intégrité de l'information, la cybersécurité et la gouvernance des données, afin de pouvoir fournir aux homologues nationaux des conseils plus éclairés et mieux adaptés au contexte.

10.1 Recenser les spécialistes des affaires électORAles compétents et qualifiés afin de refondre le fichier unique des spécialistes des affaires électORAles.	Décembre 2027	PNUD (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix) en collaboration avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.	En cours	
10.2 Renforcer les connaissances et les compétences du personnel électoral du PNUD et des bureaux de pays en ce qui concerne les activités d'assistance électorale et les sensibiliser aux nouveaux domaines de travail moyennant des webinaires, des réunions des conseillers techniques en chef, des conférences et d'autres mécanismes d'apprentissage entre pairs.	Décembre 2027	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Équipe chargée des institutions et des processus démocratiques/Centre pour la gouvernance, l'état de droit et la consolidation de la paix) ; Équipe chargée de la gouvernance au Bureau des achats/Bureau des services de gestion ; pôles régionaux.	En cours	

